



Assemblée générale

Distr. générale
5 mars 2003

Cinquante-septième session

Point 42 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/57/L.67)]

57/299. Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida

L'Assemblée générale,

Consciente que la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) et la réalisation des objectifs qui y sont énoncés sont étroitement liées à la réalisation des objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire¹,

Rappelant sa résolution S-26/2 du 27 juin 2001, intitulée « Déclaration d'engagement sur le VIH/sida », dans laquelle elle a décidé de consacrer suffisamment de temps et au moins une journée entière pendant sa session annuelle à l'examen d'un rapport du Secrétaire général sur la question,

Consciente que 2003 représente la première année où les échéances fixées dans la Déclaration d'engagement doivent être honorées et que les autres objectifs doivent être atteints d'ici 2005 et 2010,

Tenant compte du rôle déterminant de la société civile à tous les niveaux dans les mesures à prendre face au VIH/sida, en particulier vis-à-vis des personnes qui vivent avec le VIH/sida,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida² et les recommandations qui y figurent ;

2. *Décide* d'organiser une journée de débat plénier de haut niveau consacrée à la suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire et à la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement, journée qui se tiendra immédiatement après le débat général de sa cinquante-huitième session, à une date qu'elle fixera au cours de sa cinquante-septième session ;

¹ Voir résolution 55/2.

² A/57/227 et Corr. 1.

3. *Décide également* que les interventions en débat plénier ne dépasseront pas cinq minutes chacune ;

4. *Décide en outre* qu'une table ronde interactive officielle se tiendra en même temps que le débat plénier de l'après-midi, autour du thème suivant : « Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida : des politiques générales à la pratique – progrès réalisés, enseignements tirés de l'expérience et pratiques optimales », le Président de la table ronde présentant oralement un résumé de ses travaux à l'Assemblée générale à la fin du débat plénier ;

5. *Décide* qu'en plus des États Membres, des observateurs, des représentants des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et des membres non gouvernementaux du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, seront invités à la table ronde interactive officielle le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et un maximum de quinze représentants de la société civile appartenant à des organisations internationales, nationales ou locales, représentant notamment des personnes qui vivent avec le VIH/sida ou qui travaillent pour elles, ainsi que le secteur privé, y compris l'industrie pharmaceutique, et prie le Président de l'Assemblée générale de dresser la liste des personnes représentant la société civile à l'issue des consultations voulues avec les États Membres et en tenant compte des recommandations du Programme et du principe de la représentation géographique, et de soumettre cette liste aux États Membres pour qu'ils l'examinent selon la procédure d'approbation tacite, l'Assemblée générale prenant une décision finale en la matière ;

6. *Invite* le Président de l'Assemblée générale à régler, en consultation avec les États Membres, toutes les questions d'organisation en suspens ;

7. *Prie* le Secrétaire général d'établir un rapport analytique d'ensemble sur les progrès réalisés dans la concrétisation des engagements pris aux termes de la Déclaration d'engagement, de cerner les problèmes et difficultés, de formuler des recommandations sur les mesures à prendre pour réaliser de nouveaux progrès et de les lui présenter pour examen à sa cinquante-huitième session, et souligne à ce propos qu'il importe de continuer à affiner les indicateurs de base mis au point par le Programme et approuvés par son Conseil de coordination ;

8. *Décide* que les arrangements prévus au paragraphe 5 ci-dessus ne sauraient constituer un précédent pour d'autres manifestations similaires ;

9. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session la question intitulée « Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida ».

79^e séance plénière
20 décembre 2002